

# Association des Saint-Marcois

Le 22 avril 2017

Bonjour chers membres de l'ASM,

Quelques uns d'entre nous sommes généralement présents aux assemblées publiques du conseil municipal, les premiers mardis du mois. Plus nous participerons nombreux à ces rencontres, plus la vie citoyenne sera riche à Saint-Marc-sur-Richelieu.

Étant donné le manque d'informations données par la municipalité sur le déroulement de ces rencontres, nous avons décidé d'en publier un résumé dans notre tribune du Saint-Marc... Quoi ? Nous avons rédigé un compte-rendu de la rencontre du 4 avril mais les membres du conseil ont refusé cette initiative sous prétexte que « Le procès-verbal est accessible sur le site de la Municipalité » (smsr.quebec) et que « Suite à une demande d'un citoyen monsieur le maire produit désormais un résumé de la séance du conseil ».

Nous jugeons qu'un procès-verbal n'est pas un compte-rendu puisqu'il ne donne sèchement que les résolutions qui ont été adoptées, sans autre explication et que le maire est très sélectif dans le choix des points qu'il mentionne dans son mot mensuel. C'est pour permettre aux Saint-Marcois d'être informés de l'ensemble du contenu des assemblées et de mieux participer à la vie de la municipalité que nous avons décidé d'en offrir un résumé. En espérant enrichir la vie démocratique de notre milieu.

Voici donc ce résumé de la séance du 4 avril tel que nous l'avions soumis. Si vous jugez bon de le diffuser à vos amis et voisins saint-marcois, vous disposez de toute la latitude pour ce faire. Ne vous privez pas et contribuez ainsi à intéresser les Saint-Marcois à la vie démocratique municipale.

L'Association des Saint-Marcois par Michel Pichet

-----

## ***Une association de citoyens est un terreau où se cultivent les fleurs de la démocratie.***

Sans une participation citoyenne à la réflexion et à la construction et à l'enrichissement d'une vie civique, nous nous retrouvons face à un simulacre de démocratie : la forme (élections, assemblées publiques, etc.) est respectée mais l'âme véritable est totalement absente, l'influx que les citoyens doivent apporter à leurs élus manque totalement et l'arbre se dessèche. C'est la responsabilité des citoyens que de prendre leur place dans la vie municipale. Et votre association a pour mission première d'assurer cette mission des citoyens.

## **Les assemblées du conseil municipal vues par les citoyens.**

Conseil d'administration : Pierre Batellier, Marc Bouisset, Chantale Gamache, Diane Larivière,  
Lucie Marchessault, Michel Pichet, Lucie Sauvé,  
450, rang des Quatorze, Saint-Marc-sur-Richelieu, Qc, J0L 2E0  
[associtsmr@gmail.com](mailto:associtsmr@gmail.com)

NEQ : 1164119035

1

Afin de protéger l'environnement en recyclant les ressources, nous imprimons généralement nos textes sur du papier récupéré.

# Association des Saint-Marcois

À l'assemblée publique du conseil municipal du 4 avril dernier, les points suivants ont été traités par les membres du conseil :

- Tout d'abord, la firme d'auditeurs a présenté le rapport financier de l'année 2016 qu'elle a qualifié de très positif et auquel elle a donné un appui sans réserve.
- Les conseillers ont à tour de rôle présenté un résumé des informations relatives à leur domaine respectif :
  - La bibliothèque municipale est fermée temporairement pour des réaménagements et un rafraîchissement de la peinture.
  - La soirée annuelle des bénévoles habituellement tenue en novembre sera désormais organisée durant la semaine nationale des bénévoles, en avril. Cette année, le souper offert par la municipalité à ses bénévoles aura lieu le 29 avril à la cabane à sucre Blanchard.
  - On est déjà en train de préparer le Fête nationale du mois de juin.
  - Lors de la rencontre organisée par le député fédéral Xavier Barsalou-Duval, il a été question de fonder l'Association des riverains du Richelieu afin de veiller à la préservation des bandes riveraines, la réglementation du batillage sur la rivière et d'assurer la sécurité et la jouissance du plan d'eau.
  - La municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu se retire du Regroupement Entre Fleuve et Rivière (REFER) qui produira encore cette année une carte (à 4000 exemplaires) des circuits touristiques de la région.
  - Parmi les projets à venir du Ministère des Transports, il y a la réfection de deux ponceaux sur la route 223 et du pavage du Coin rond ainsi que de l'ajout d'une bande cyclable latérale (aux frais du Ministère).
  - Le CCE participera une fois de plus à l'activité « 24 heures de science » en explorant le thème des chauves-souris et de leur milieu de vie et en organisant un atelier de construction d'abris à chauves-souris.
  - Lors de la Journée de l'Eau, le COVABAR tiendra un kiosque d'information à Saint-Marc-sur-Richelieu.
  - Il y aura à cette occasion distribution d'arbustes (environ 300 seront disponibles pour les citoyens désireux d'en meubler leur propriété.
  - Le CCU et le CCE travailleront de concert pour élaborer une politique de l'arbre à SMR.
- Un avis de motion est déposé pour l'adoption en mai d'un règlement sur les distances séparatrices entre nos sources d'eau et d'éventuels puits de fracturation hydrauliques pétroliers ou gaziers plus exigeant que le règlement provincial actuellement en vigueur. Le but du règlement est de protéger efficacement nos sources d'eau.
- Sur recommandation du CCU, les conseillers adoptent 3 plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentés par des citoyens.

Conseil d'administration : Pierre Batellier, Marc Bouisset, Chantale Gamache, Diane Larivière,  
Lucie Marchessault, Michel Pichet, Lucie Sauvé,  
450, rang des Quatorze, Saint-Marc-sur-Richelieu, Qc, J0L 2E0  
[associtsmr@gmail.com](mailto:associtsmr@gmail.com)

NEQ : 1164119035

# Association des Saint-Marcois

- Le maire Jean Murray est délégué par le conseil pour représenter la municipalité à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec.
- À une intervention d'un citoyen, on apprend que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) fera une étude sur la possibilité d'implanter des traverses piétonnières sur la route 223 dans le village.
- On apprend par la même occasion que c'est désormais la municipalité qui sera responsable du nettoyage printanier des rues Richelieu et Montée Verchères moyennant une compensation versée par le MTQ.
- Le Service de Sécurité et Incendies dépose un plan de mise en œuvre.
- La directrice générale et son adjointe participeront au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec du 14 au 16 juin prochain.
- Par une formalité purement administrative, la municipalité rétrocède au MTQ une portion d'un ancien chemin municipal qui n'avait jamais été radiée et qui constituait une nuisance pour elle.
- La municipalité adopte une entente avec un nouvel organisme pan-municipal de transport adapté qui entrera en service en 2018.
- M. Marc Fontaine est nommé pompier à temps partiel en remplacement de M. Julien Blanchard qui a donné sa démission et reçoit les remerciements officiels de la municipalité pour les services qu'il a rendus.
- Un citoyen demande au conseil municipal quelle est sa position face au projet de loi 122 que le gouvernement du Québec propose à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi supprimerait le droit des citoyens de demander un référendum sur les modifications au zonage ou sur d'autres projets municipaux, il porterait de 25 000\$ à 100 000\$ l'obligation pour une municipalité d'aller en appel public d'offres pour l'attribution de contrats et supprimerait l'obligation pour le maire de donner publiquement en novembre un état des finances de la municipalité. Le maire s'engage à réfléchir à ces questions et à y répondre le mois prochain.
- L'assemblée s'est terminée dans un climat d'harmonie et de satisfaction mutuelle.